



Les activités des enfants en Afrique
subsaharienne:
les enseignements des enquêtes sur le
travail des enfants en Afrique de l'Ouest

Y. Diallo

July 2008

Les activités des enfants en Afrique subsaharienne : les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest

Y. Diallo*

**UCW – SIMPOC Working Paper
July 2008**

Understanding Children's Work (UCW) Project
University of Rome "Tor Vergata"
Faculty of Economics
V. Columbia 2
00133 Rome Tor Vergata

Tel: +39 06.7259.5618

Fax: +39 06.2020.687

Email: info@ucw-project.org

As part of broader efforts towards durable solutions to child labor, the International Labour Organization (ILO), the United Nations Children's Fund (UNICEF), and the World Bank initiated the interagency Understanding Children's Work (UCW) project in December 2000. The project is guided by the Oslo Agenda for Action, which laid out the priorities for the international community in the fight against child labor. Through a variety of data collection, research, and assessment activities, the UCW project is broadly directed toward improving understanding of child labor, its causes and effects, how it can be measured, and effective policies for addressing it. For further information, see the project website at www.ucw-project.org.

This paper is part of the research carried out within UCW (Understanding Children's Work), a joint ILO, World Bank and UNICEF project. The views expressed here are those of the authors' and should not be attributed to the ILO, the World Bank, UNICEF or any of these agencies' member countries.

* Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du Bureau international du Travail (BIT)

Les activités des enfants en Afrique subsaharienne : les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest

**UCW – SIMPOC Working Paper
July 2008**

RÉSUMÉ

A partir des enquêtes réalisées dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest entre 2005 et 2006, cette étude examine les formes de travail des enfants et ses facteurs explicatifs. Elle s'appuie sur l'interprétation des textes nationaux et internationaux en matière de travail des enfants pour appréhender les caractéristiques du phénomène. Tout en portant l'intérêt sur les similarités et les spécificités inhérentes à chaque pays, cette recherche tente d'aller au-delà des définitions globalisantes pour orienter la réflexion sur une compréhension approfondie des activités des enfants. De ce fait, les résultats de l'étude contribuent non seulement au débat sur les estimations statistiques des formes de travail des enfants, mais aussi à une meilleure orientation des politiques dans le domaine de l'enfance.

Les activités des enfants en Afrique subsaharienne : les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest

UCW – SIMPOC Working Paper
July 2008

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Revue de littérature sur le travail des enfants en Afrique subsaharienne.....	2
1.1 L'environnement socioculturel	2
1.2 Les fondements économiques.....	3
1.3 Les faiblesses du système éducatif.....	3
2. Présentation des enquêtes sur le travail des enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.....	4
3. Caractéristiques du travail des enfants.....	5
3.1 Un aperçu du cadre conceptuel des formes de travail des enfants.....	5
3.2 Les activités des enfants	7
3.2.1 Taux de participation aux différentes activités.....	7
3.2.2 Secteurs d'activité	8
3.2.3 Statuts du travail.....	10
3.2.4 Travaux dommageables et travaux dangereux	10
3.3 Les limites de la comparabilité des statistiques sur le travail des enfants	12
4. Facteurs explicatifs du travail des enfants	13
Conclusion.....	15
References	17
Annexe I : Textes réglementaires sur le travail des enfants et sélection des variables pour les estimations statistiques	19
Burkina Faso	19
Côte d'Ivoire	20
Mali	21
Sénégal.....	22
Annexe II Tableaux statistiques et économétriques	24

INTRODUCTION

1. L'Afrique subsaharienne a de loin le plus fort pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 14 ans, soit 26% contre 5,1% pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 18,8% pour l'Asie et le Pacifique, et 5,2% répartis entre les autres régions du monde (Hagemann et al. 2006). Elle se distingue des autres régions par son retard en matière de développement, une pauvreté et un sous-emploi plus importants, et les taux de scolarisation les plus faibles. S'agissant des enfants d'âge scolaire non scolarisés dans l'éducation primaire, l'Afrique de l'Ouest et du Centre a la proportion la plus élevée au monde (UNESCO, 2005).
2. En ce début du XXI^e siècle où les droits de l'enfant sont bien mis en avant, la question de leur utilisation dans les circuits socio-économiques suscite beaucoup d'opposition. En effet, de nombreuses organisations se mobilisent pour lutter contre l'exploitation éhontée des enfants au travail dans divers pays. L'ampleur du danger que constitue le travail de millions d'enfants préoccupe également les Gouvernements et la société civile des pays d'Afrique subsaharienne. A cet effet, ils ont pris une série de dispositions pour améliorer sensiblement le sort des enfants. Malgré ces dispositions, les questions relatives au travail des enfants demeurent très complexes et appellent un effort d'analyse spécifique. Pour cette raison, la présente recherche est consacrée à ce phénomène, à travers l'expérience des enquêtes nationales sur le travail des enfants dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal.
3. Ces enquêtes ont été réalisées entre 2005 et 2006 par les instituts nationaux de statistique du Burkina Faso (INSD), de la Côte d'Ivoire (INS), du Mali (DNSI) et du Sénégal (DPS)² avec l'appui technique et financier du programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC)³ du Bureau international du travail (BIT). Elles apportent un éclairage sur la situation du travail des enfants malgré la diversité des situations nationales.
4. Etant donné que les enfants travailleurs effectuent tout une gamme d'activités variées, il est nécessaire que les informations sur leur travail soient rassemblées selon des «formes» d'activités, plutôt que selon les proportions de la population qui se répartissent dans chacune des classes d'activité conventionnelle de la main-d'œuvre. Dans ce sens, nous proposons une typologie du travail des enfants selon les textes nationaux et les conventions internationales. De façon précise, il est important d'examiner les différentes formes de travail des enfants au-delà du vocable «travail des enfants» sous lequel se cache une diversité de situations, de l'activité la plus qualifiante, en termes de formation de la personne et de processus de socialisation jusqu'à l'exploitation voire l'asservissement et l'esclavage. Tout en portant l'attention sur les similarités et les spécificités du travail des enfants entre les pays, l'intérêt de cette étude est de dépasser les définitions globalisantes du phénomène pour orienter la réflexion sur une compréhension approfondie des activités des enfants. Ceci est d'autant plus nécessaire que la situation du travail des enfants dans chaque pays dépend en partie de l'état des législations et de leur mise en application. En outre,

² Les sigles INSD, INS, DNSI et DPS signifient respectivement "Institut National de la Statistique et de la Démographie", "Institut National de la Statistique", "Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique" et "Direction de la Prévision et de la Statistique", devenue récemment ANSD "Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie".

³ SIMPOC est l'unité statistique du programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Elle a été créée par le Bureau international du Travail (BIT) en 1998 pour identifier les besoins urgents en termes d'informations statistiques détaillées sur le travail des enfants. Depuis sa création, le programme SIMPOC a fourni une assistance technique aux enquêtes sur le travail des enfants dans plus de 60 pays.

cette approche peut contribuer à une meilleure orientation des politiques dans le domaine de l'enfance.

5. Ainsi, l'objet de cette recherche est d'étudier les formes de travail des enfants à partir des enquêtes spécifiques réalisées récemment en Afrique de l'Ouest dans les quatre pays cités ci-dessus. Dans cette perspective, à la lumière des textes nationaux et des conventions internationales en vigueur, nous nous proposons d'appréhender les caractéristiques et les facteurs explicatifs des activités des enfants au moyen d'enquêtes nationales sur le travail des enfants.

6. Cette étude est organisée comme suit. La première section donne un bref aperçu de la revue de littérature sur le travail des enfants en Afrique subsaharienne. La section suivante présente les données des enquêtes nationales sur le travail des enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal. Alors que la troisième section est dévolue aux caractéristiques des activités des enfants, la dernière section est consacrée aux facteurs explicatifs de leur insertion dans les activités socioéconomiques.

1. REVUE DE LITTERATURE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

7. Historiquement, la résolution du problème du travail des enfants s'est limitée au cadre législatif et institutionnel. Toutefois, les textes réglementaires sont difficilement applicables eu égard aux situations de travail agricoles et urbaines régies par certains impératifs économiques et sociaux dans les pays en développement.

8. Parallèlement, il existe de plus en plus de données sur la nature et l'ampleur du travail des enfants en Afrique subsaharienne. Cette disponibilité des informations a favorisé de nombreuses recherches théoriques et empiriques qui nous révèlent qu'un ensemble de facteurs déterminent l'offre et la demande de main-d'œuvre enfantine (Rodgers et Standing, 1981; Andvig, 1998; Marcoux, 1994; Grootaert, 1998; Schlemmer, 1996; Bhalotra, 2003; Lachaud, 2007). Au nombre de ceux-ci, figurent l'environnement socioculturel, les facteurs économiques et les faiblesses du système éducatif.

1.1 L'environnement socioculturel

9. Le travail des enfants est perçu comme un moyen de socialisation et d'éducation important dans la société traditionnelle, surtout dans le secteur rural. En Afrique, dans certaines circonstances, le travail traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. Dans ce sens, le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère.

10. L'héritage culturel des Africains est constitué d'une société à tendance gérontocratique⁴. En fait, l'âge détermine le statut social, qui, en retour, fixe les rôles qui lui correspondent. Ainsi, l'essentiel des tâches domestiques et sociales revient aux jeunes, tandis que les vieux s'occupent de la théologie, de la morale, du droit et de la politique. Dans le temps, ces pratiques communautaires donnent aux uns et aux autres des droits, c'est-à-dire les règles de conduite obligatoires. La nature des droits et des obligations est très diverse : matérielle et immatérielle (Mahieu, 1990). Dans cette société, plus on vieillit plus on a de droits sur les enfants, et les obligations de ces

⁴ La coexistence de règles et valeurs multiples n'est évidemment pas un phénomène uniquement africain. Mais, les sociétés en Afrique se caractérisent par une pluralité particulièrement grande des normes.

derniers dans le présent leur garantissent des droits dans le futur. Dans ce processus, les enfants doivent travailler sur les terres des aînés ou des parents, pour le compte de ceux-ci. En contrepartie, ils auront différentes formes d'assurance : l'obtention de femmes à épouser, de logement et de terres à cultiver pour leur propre compte, etc (Koulibaly, 1997).

1.2 Les fondements économiques

11. Les besoins de main-d'oeuvre dans les économies basées sur l'agriculture (peu mécanisée), l'«informalisation» de ces économies et d'une manière générale la pauvreté constituent des facteurs économiques importants qui contribuent à la mise au travail des enfants en Afrique subsaharienne (Diallo, 2001; Dumas et Lambert, 2006; Kobiané et Marcoux, 2007).

L'emploi des enfants dans les mines et les exploitations agricoles dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, relève de l'utilisation des outils rudimentaires dans ces différentes activités. En raison du très faible développement des forces productives techniques, de la quasi-absence de connaissances scientifiques appliquées à la production, l'élément humain, et en particulier les enfants, constitue une importante source énergétique à la force de travail. Ainsi, le niveau de développement économique des sociétés africaines a une incidence sur le travail des enfants.

12. En ce qui concerne l'informalisation de ces économies, il est à noter que le secteur informel occupe un rôle prépondérant en Afrique subsaharienne. Dans ce secteur d'activité, les micro-activités de production, de commerce ou de services sont fortement consommatrices de main-d'œuvre non qualifiée dont celle des enfants. Parallèlement, on observe une transition de la main-d'œuvre infantile du secteur traditionnel de subsistance (agriculture) vers les secteurs secondaires de services informels en fonction des variations saisonnières des activités (BICE, 1997; Schlemmer, 1996).

13. Enfin, plusieurs auteurs s'accordent pour dire que les enfants sont employés à cause de la pauvreté des parents géniteurs. Ils s'appuient sur l'idée selon laquelle les enfants ne peuvent pas fréquenter les écoles lorsque les parents sont pauvres (Rodgers et Standing, 1981; Bonnet, 1993; Grootaert 1998; Basu et Van, 1998; Lachaud, 2007). De la pauvreté découle alors la difficulté pour les défavorisés à investir dans le capital humain de leurs enfants, difficulté surtout financière. En fait, le pauvre doit faire face aux contraintes d'accès aux sources de financement de l'investissement dans le capital humain. En conséquence, la valeur du revenu ou du travail non payé, auquel il faut renoncer, explique en grande partie la faiblesse de la demande d'éducation des ménages pauvres au profit de la mise au travail des enfants. Par ailleurs, selon les travaux de recherche récents, il semblerait que le travail des enfants et la pauvreté en Afrique soient aggravés par la perte des parents due à la guerre, à la famine et la pandémie VIH/SIDA. Toutefois, des études empiriques suggèrent que le lien entre travail des enfants et pauvreté des ménages est mitigé en fonction des caractéristiques des pays (Ray, 2000, Bhalotra, 2003).

1.3 Les faiblesses du système éducatif

14. La crise de l'éducation se traduit d'une part par une réelle dégradation des conditions de l'enseignement et de l'enseignement lui-même et d'autre part par la faiblesse des rendements internes (les taux élevés de redoublement et d'abandon) et externes (la stagflation scolaire, c'est-à-dire le chômage des intellectuels,

l'inadaptation des profils de sortie par rapport aux exigences du marché du travail, etc.). La faible qualité de l'instruction pourrait provenir des enseignants moins éduqués ou moins motivés. De même, elle s'expliquerait par les matériels inadéquats aux constructions ou les équipements non adaptés. De plus en plus, dans ce système éducatif, les infrastructures scolaires deviennent insuffisantes. A l'instar des autres pays en développement, l'école a parfois tendance à devenir une institution qui offre peu d'espoir de promotion sociale en Afrique subsaharienne. Ainsi, autant il est vrai que de nombreux enfants quittent l'école parce qu'ils doivent travailler, autant beaucoup sont si découragés par l'école qu'ils préfèrent travailler (ILO-IPEC, 2006). Autrement dit, les parents ont tendance à privilégier la scolarisation pour certains de leurs enfants seulement, et préférer d'autres formes d'investissement pour les autres (par exemple apprentissage par la pratique ou insertion dans les activités socioéconomiques).

15. Dans le cadre de cette étude, il est important de rappeler que la plupart des études mentionnées ci-dessus ne font pas souvent de distinction entre la multitude de situations différentes que recouvre la notion de travail des enfants. En outre, les résultats de ces recherches sont basés sur des enquêtes non spécifiques au travail des enfants. Ce qui a souvent limité les analyses aux activités économiques des enfants (Lachaud, 2004).

2. PRESENTATION DES ENQUETES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO, EN COTE D'IVOIRE, AU MALI ET AU SENEGAL

16. Les enquêtes sur le travail des enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal se sont inspirées des méthodologies de collecte de données quantitatives et qualitatives sur les activités des enfants développées par SIMPOC. Ce sont des enquêtes auprès des ménages avec des questionnaires adressés aux chefs de ménage ou à la personne la mieux informée du ménage et aux enfants de 5 à 17 ans. Nonobstant le fait que chaque pays a ajusté les questionnaires à ses réalités socioéconomiques, le contenu des outils de collecte de données a permis d'obtenir les informations similaires et comparables dans une certaine mesure. Ainsi dans tous les pays, les questionnaires ont contribué à recueillir les informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé et l'éducation. De façon précise, les données ont été collectées essentiellement sur les aspects suivants :

- l'éducation et la fréquentation scolaire des personnes âgées de 5 ans et plus
- le statut des activités courantes et habituelles des personnes âgées de 5 ans et plus
- les activités ménagères des personnes âgées de 5 ans et plus
- la rémunération et le mode de paiement des travailleurs
- les questions de santé et de sécurité concernant les enfants de 5 à 17 ans
- les aspirations des personnes de 5 à 17 ans
- les caractéristiques des logements et le statut socioéconomique du ménage
- etc.

17. Dans les quatre pays, la méthode d'échantillonnage utilisée est aléatoire à deux degrés avec probabilité proportionnelle à la taille. Au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, il a été constitué un échantillon représentatif à l'échelle nationale et au niveau du milieu de résidence. En Côte d'Ivoire, il avait été prévu de mener l'enquête

sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale de 6020 ménages. Toutefois, en raison de la situation de crise sociopolitique que vit le pays depuis septembre 2002, l'enquête n'a pas couvert tout le territoire national. Elle a porté sur la partie gouvernementale qui représente 79% du territoire ivoirien en termes de nombre de ménages selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 1998).

18. Au Burkina Faso, la collecte des données s'est déroulée de mars à juin 2006 et a porté sur 4500 ménages. En Côte d'Ivoire, les données ont été collectées d'août à octobre 2005 auprès de 4440 ménages. Au Mali, l'enquête a concerné 4022 ménages de septembre à novembre 2005. Au Sénégal, ce sont 3902 ménages qui ont été couverts par l'enquête d'avril à juin 2005.

19. A partir de ces données collectées, nous allons présenter les caractéristiques du travail des enfants. Toutefois, les différents pays n'ayant pas nécessairement les mêmes définitions des formes de travail des enfants, notamment les travaux dommageables et les travaux dangereux, une évaluation globale et un diagnostic sur l'évolution des situations sont particulièrement délicats. Malgré la complexité du phénomène et le fait qu'il soit disparate, on tentera ici de présenter une évaluation statistique des formes de travail des enfants en traduisant les normes internationales et les textes nationaux en termes opérationnels et statistiques pour la mesure.

3. CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

20. L'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants dépendent de ce que l'on entend par ces termes et de la qualité des statistiques disponibles. Avant d'examiner les activités exercées par les enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, il importe alors de faire un survol du cadre d'analyse des estimations statistiques des formes de travail des enfants en nous appuyant sur l'expérience du BIT en la matière.

3.1 Un aperçu du cadre conceptuel des formes de travail des enfants⁵

21. Il n'existe pas encore de définition universellement acceptée du concept de travail des enfants en ce sens que les positions divergent parfois de façon très prononcée⁶. Dans ce contexte, nous estimons que le phénomène peut être appréhendé au regard des dispositions légales en vigueur régissant la mise au travail des enfants. A ce sujet, les normes internationales, en particulier les conventions de l'Organisation internationale du Travail⁷, constituent un dispositif normatif permettant d'établir une distinction entre les types de travail des enfants devant être éliminés et les activités et travaux jugés acceptables pour les enfants.

22. Dans un contexte où le travail est perçu comme un acte de socialisation, il importe de bien souligner que les termes de « travail des enfants » concerne autant les activités économiques auxquels ils s'adonnent sans grand danger que les activités

⁵ Cette sous-section fait de larges emprunts à la note méthodologique élaborée par Diallo (2006).

⁶ A la 17^e session de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui s'est tenue à Genève en 2003, il a été demandé à l'unanimité que l'on inscrive un point sur le travail des enfants à l'ordre du jour de la 18^e session de la CIST. Celle-ci aura lieu entre novembre et décembre 2008 et offrira une possibilité d'harmoniser la collecte et les définitions des statistiques relatives au travail des enfants.

⁷ La Convention 138 sur l'âge minimum (1973) et la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999). Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal ont ratifié ces deux conventions.

économiques qui leur sont dommageables ou encore les pires formes d'activités économiques auxquels ils peuvent être exposés. Ainsi, les estimations des formes de travail des enfants à partir des enquêtes auprès des ménages reposent principalement sur trois catégories : les enfants économiquement actifs, les enfants dont le travail est à abolir (activités dommageables) et les enfants effectuant un travail dangereux. Par définition, le travail dangereux est une sous-catégorie du travail à abolir, lequel est lui-même une sous-catégorie de l'activité économique en se référant au cadre d'analyse du BIT (ILO-IPEC, 2006)⁸. De ce fait, nous utiliserons les termes "d'enfants travailleurs" pour désigner les enfants économiquement actifs et prendre en compte la plupart des activités de production accomplies par les enfants, destinées au marché ou non, rémunérées ou non, à plein temps ou à temps partiel. De même, nous emploierons de façon interchangeable les notions "d'enfants travailleurs", "d'enfants économiquement actifs" ou plus globalement de "travail des enfants" pour rendre compte des dimensions multiples de ce concept⁹. Dans ce sens, un « enfant économiquement actif » relève plus de la statistique que du droit.

23. Dans cette recherche, un enfant est considéré comme économiquement actif (enfant travailleur) si il/elle a déclaré avoir travaillé pour un paiement en espèce ou en nature, un profit, un membre de la famille sans paiement, son compte personnel ou bien n'ayant pas travaillé au cours de la période de référence, il/elle a déclaré travailler dans une affaire ou une entreprise d'où il/elle était temporairement absent/e. Il s'agit alors d'enfant économiquement actif occupé.

24. En ce qui concerne le « travail dommageable », il renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir » qui vise les « enfants dont le travail est à abolir ». C'est une notion plus étroite que celle « d'enfants économiquement actifs », puisqu'elle exclut les enfants de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant « dangereux » (Hagemann et al., 2006). Dans le cas d'un pays spécifique, les restrictions sur l'âge et le nombre d'heures doivent refléter la législation nationale.

25. S'agissant des pires formes de travail des enfants, il en existe deux types : (i) les travaux inacceptables « par leur nature », également appelées « pires formes intrinsèques » et (ii) les travaux inacceptables « de part les conditions dans lesquelles ils s'exercent » (à savoir les travaux dangereux). La nature des enquêtes ménages sur le travail des enfants ne permet pas de saisir facilement les pires formes intrinsèques de travail des enfants, à savoir toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou pornographiques, les activités illicites. De ce fait, nous allons centrer les estimations des pires formes de travail des enfants sur les « travaux dangereux » dont la liste doit être établie au niveau national. Les travaux dangereux constituent généralement la grande majorité des enfants impliqués dans les pires formes de travail.

⁸ Ce qui ne signifie pas que nous négligeons les tâches ménagères effectuées dans son propre ménage. Pour une réflexion sur l'approche des activités ménagères dans les estimations des formes de travail des enfants, se référer à IPEC-UCW. 2007. [Children's non-market activities and child labour measurement: A discussion based on household survey data](#). ILO, Geneva.

⁹ Dans les estimations globales des enfants travailleurs du BIT en 2000 et 2004, les termes "working children", "children's work", "children at work" et "economically active children" désignent le même phénomène, à savoir les enfants travailleurs ou les enfants économiquement actifs. Voir les résolutions relatives aux statistiques sur la population économiquement active adoptée par la 13^e Conférence internationale des statisticiens du Travail en octobre 1982. Pour plus de détails sur le concept d'activité économique, voir Hussmann, R., Mehran, F. Verma, V. 1990. *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO manual on concepts and methods*, Geneva.

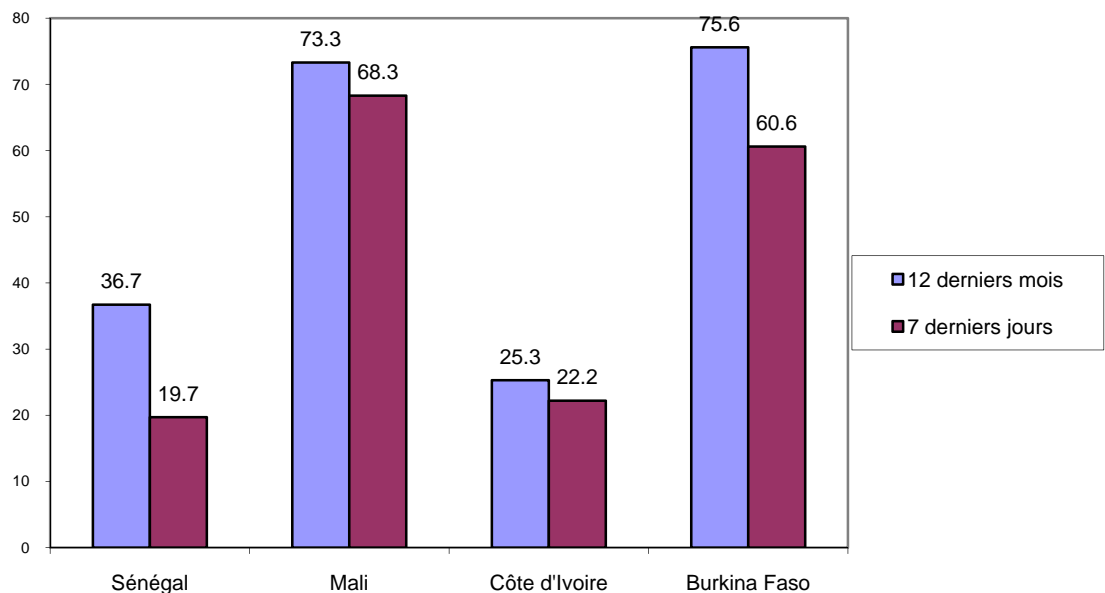
26. A ce niveau, nous rappelons que les activités dommageables et les travaux dangereux constituent des formes de travail des enfants à abolir. Toutefois, toutes les activités dommageables (child labour) ne sont pas systématiquement des activités dangereuses (hazardous work) quand bien même elles sont à abolir. Par contre, l'inverse est vrai, à savoir tous les travaux dangereux constituent des activités dommageables pour les enfants. Les activités exercées par les enfants seront examinées à la lumière de ce cadre conceptuel en suivant les spécificités de chaque pays faisant l'objet de l'étude. Pour un souci de clarté, nous avons présenté en annexes les définitions opérationnelles utilisées pour estimer les travaux dangereux et les travaux dommageables dans chaque pays.

3.2 Les activités des enfants

27. Selon les dernières estimations du BIT, l'incidence du travail des enfants en Afrique subsaharienne reste supérieure à celle que l'on observe dans n'importe quelle autre région du monde. La plupart des enfants travailleurs y sont employés dans des exploitations agricoles ou des entreprises familiales en qualité d'aides familiaux. Pour examiner l'ampleur et la nature du travail des enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, nous allons aborder successivement les taux de participation aux différentes activités, les secteurs dans lesquels ils travaillent, leurs statuts du travail et les différentes formes de travail selon les législations nationales¹⁰.

3.2.1 Taux de participation aux différentes activités

Graphique 1. Proportion d'enfants économiquement actifs selon la période de référence et le pays



¹⁰ Toutes les statistiques sont détaillées dans les tableaux 1 à 6 en annexes. Il est à noter que les estimations des formes de travail des enfants du Burkina Faso et du Mali ont pour cadre d'analyse la limite des frontières de production générale. En conséquence, les valeurs des indicateurs du travail des enfants sont relativement plus élevées en comparaison de celles se référant strictement au système de la comptabilité nationale des Nations Unies (Rév. 1993).

28. L'analyse statistique des données révèle que le travail des enfants revêt un caractère assez préoccupant dans les quatre pays étudiés, notamment au Burkina Faso et au Mali. En se référant à l'activité courante des enfants, la proportion d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans est respectivement de 19,7%, 22,2%, 60,6% et 68,3% au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. Lorsque la période de référence est les douze derniers mois, on obtient pour ces mêmes pays des proportions de l'ordre de 25% pour la Côte d'Ivoire, 36,7% pour le Sénégal, 73,3% pour le Mali et 75,6% pour le Burkina Faso (cf. graphique 1). Dans ces deux derniers pays, 4 enfants sur 10 travaillent uniquement. Les taux de fréquentation scolaires y sont très faibles, à peine 40% des enfants de 5 à 17 ans. Ce qui confirme l'expression de « bande soudano-sahélienne de l'analphabétisme » (Kobiané et Marcoux, 2007). En Côte d'Ivoire, c'est 10% des enfants qui effectuent uniquement une activité économique contre 13,3% au Sénégal. Ces deux pays ont des taux de fréquentation scolaire légèrement plus élevés : près de 6 enfants sur 10 en Côte d'Ivoire et environ 7 enfants sur 10 au Sénégal.

29. Par opposition au Sénégal où 38% des garçons sont habituellement économiquement actifs contre 26% des filles, la proportion d'enfants travailleurs selon le sexe ne semble pas très différenciée en Côte d'Ivoire et au Mali. En ce qui concerne le Burkina Faso, quelle que soit la période de référence, la proportion de filles travailleuses est légèrement plus élevée que celle des garçons.

30. L'ampleur de ces résultats dépend aussi du milieu de résidence du fait des différences dans l'organisation du travail et des alternatives différentes. Dans les quatre pays, le milieu rural est plus propice à la mise au travail des enfants. Ainsi, la mobilisation des enfants sur le marché du travail semble décroître avec le taux d'urbanisation : des grandes villes aux villes moyennes et de celles-ci aux zones rurales. Ceci s'expliquerait en partie par le fait que les zones rurales se caractérisent par une offre scolaire insuffisante.

31. Par ailleurs, on constate un nombre relativement élevé d'enfants inoccupés, notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal où les taux de participation des enfants aux activités économiques sont les plus faibles. Chez les enfants de 5 à 17 ans, nous avons respectivement 15,5% (Mali), 22,7% (Burkina Faso), 36,6% (Côte d'Ivoire) et 36,9% (Sénégal) qui ne travaillent ni fréquentent l'école¹¹. Nous observons également une certaine proportion d'enfants combinant les études et les activités économiques : 18,3% au Burkina Faso ; 11,8% en Côte d'Ivoire, 28,7% au Mali et 6,3% au Sénégal¹².

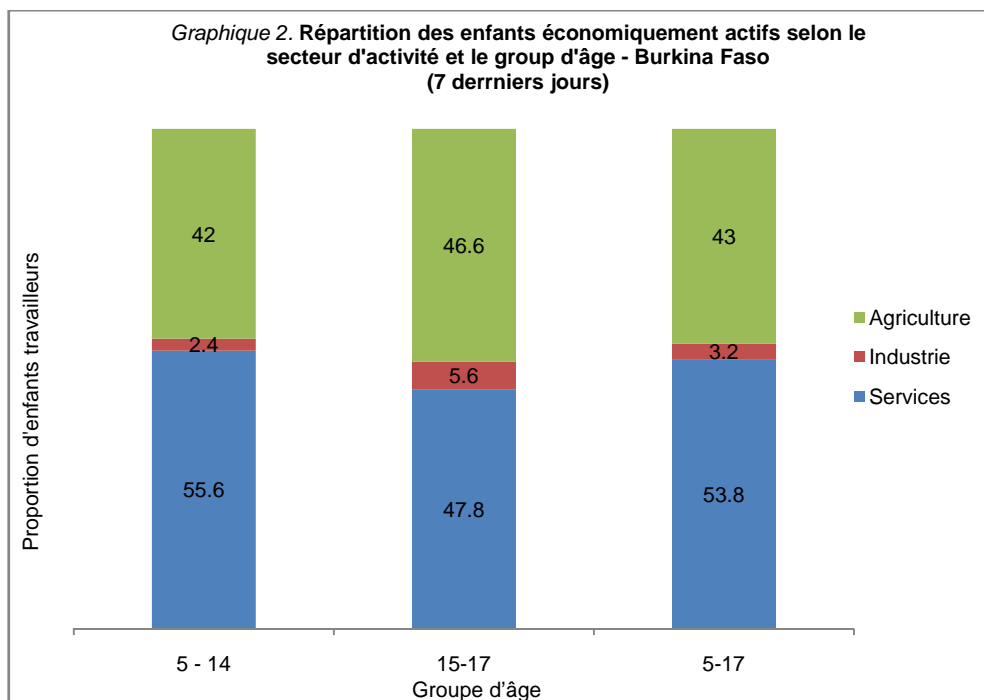
3.2.2 Secteurs d'activité

32. Hormis le Burkina Faso, la mise au travail des enfants a pour cadre principal le secteur primaire quel que soit la période de référence : 6 enfants sur 10 travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche en Côte d'Ivoire et au Mali contre 80% des enfants travailleurs au Sénégal. Le secteur primaire occupe un nombre relativement important d'enfants travailleurs en raison de la vocation agricole des pays et de l'importance numérique de la population rurale. En effet, les enfants

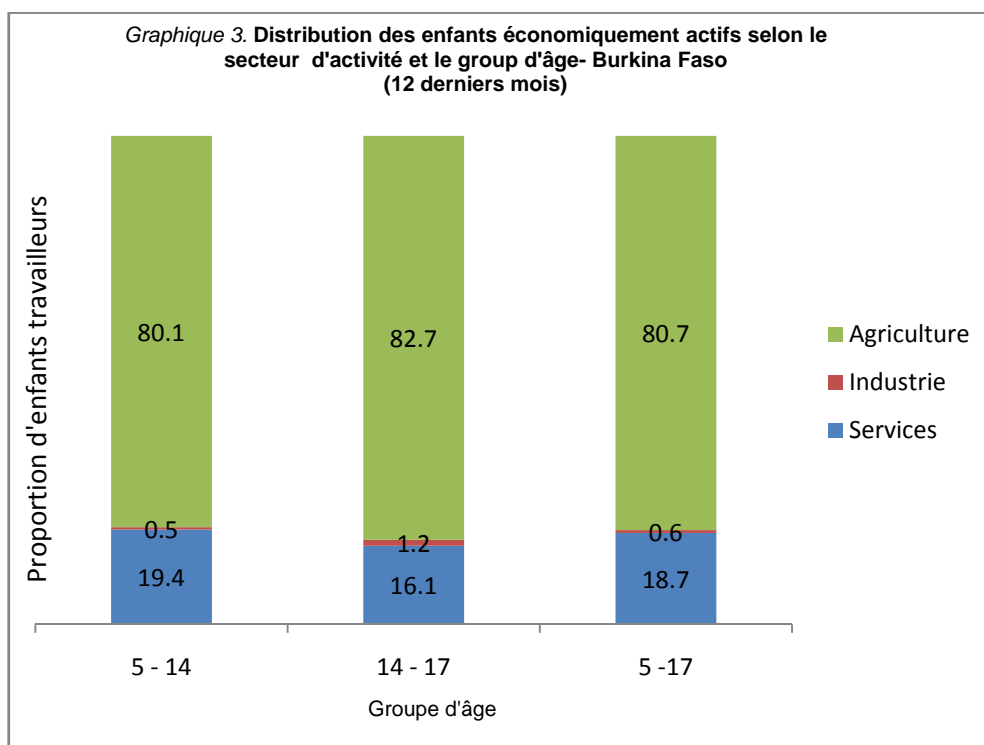
¹¹ Il s'agit d'enfants apparemment « inactifs » car l'on ne sait, par exemple, rien sur leur état de santé. En outre, ces enfants peuvent être impliqués dans les activités ménagères au sein de leurs propres ménages. L'inactivité de ces enfants est définie par rapport au fait qu'ils ne sont ni à l'école ni impliqués dans les activités économiques. A ce sujet, il sera intéressant d'étudier les déterminants de l'inactivité économique et de la non scolarisation des enfants.

¹² Ces proportions devraient être interprétées en gardant à l'esprit le taux de participation global des enfants de 5 à 17 ans dans chaque pays.

participent aux travaux quotidiens des exploitations agricoles. Ils aident à la récolte, au défrichage, au désherbage et au transport de produits agricoles. De plus, le fait que l'agriculture dans ces pays soit basée généralement sur des unités familiales de productions extensives et peu mécanisées, elle emploie beaucoup la main-d'œuvre familiale, en particulier les femmes et les enfants dans l'agriculture vivrière.



Source : ENTE 2006



Source : ENTE 2006

33. Il ressort des données du Burkina Faso que 43% des enfants économiquement actifs sont dans l'agriculture lorsque l'on se réfère à l'occupation dans la semaine précédant l'enquête (cf. les deux graphiques ci-dessus). Ce taux est de l'ordre de 81% quant il est fait allusion à l'activité au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (l'occupation habituelle). Cette situation est liée à la période de collecte des données en saison sèche (avril-juin) où les enfants exercent plus des activités dans le secteur des services, notamment les travaux domestiques.

34. Au Sénégal, on remarque également l'effet de la période de collecte des données en période de saison sèche sur la répartition des enfants travailleurs par secteur d'activités. En fait, alors que 80% des enfants travailleurs de 5 à 14 ans sont dans l'agriculture, ce pourcentage s'élève à 90 en considérant les activités des douze derniers mois. Du fait de la coïncidence de la collecte des données avec la fin de la saison des pluies et des vacances scolaires, nous n'observons pas ces différences en Côte d'Ivoire et au Mali.

35. Le secteur des services, en particulier les travaux domestiques, constitue le second secteur pourvoyeur d'emplois des enfants au Burkina Faso et au Mali. Environ un tiers des enfants économiquement actifs exercent des travaux domestiques ou sont employés de maison en se référant à l'activité courante. Les travaux domestiques exécutés pour la plupart par les filles sont essentiellement le nettoyage, la lessive, la préparation des repas, la vaisselle, la garde des enfants, la recherche de l'eau pour les ménages d'accueil, etc. Une analyse plus fine des travaux domestiques dans ces deux pays sera nécessaire afin de déterminer réellement les enfants économiquement actifs selon la limite de production fixée par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rév. 1993).

3.2.3 Statuts du travail

36. Compte tenu de la multitude d'activités qui caractérisent les enfants au travail, nous avons opéré un découpage qui permet de distinguer les enfants qui exercent l'ensemble de leurs activités à titre d'aide familial, ceux qui effectuent leurs travaux comme indépendants et enfin ceux qui travaillent pour leur propre compte.

37. En dehors de la Côte d'Ivoire où la majorité des enfants travaillent en qualité d'indépendants, la plupart des enfants sont des aides familiaux non rémunérés comme dans de nombreux pays africains. Le cadre familial est alors le premier utilisateur du travail des enfants. Pour des raisons socioéconomiques, les aides familiaux constituent une « armée de réserve » plus fréquemment employée que l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée. En d'autres termes, les occupations des enfants tendent à être les mêmes que celles des autres membres de la famille dans des travaux agricoles en milieu rural et dans de nombreux métiers du secteur informel urbain.

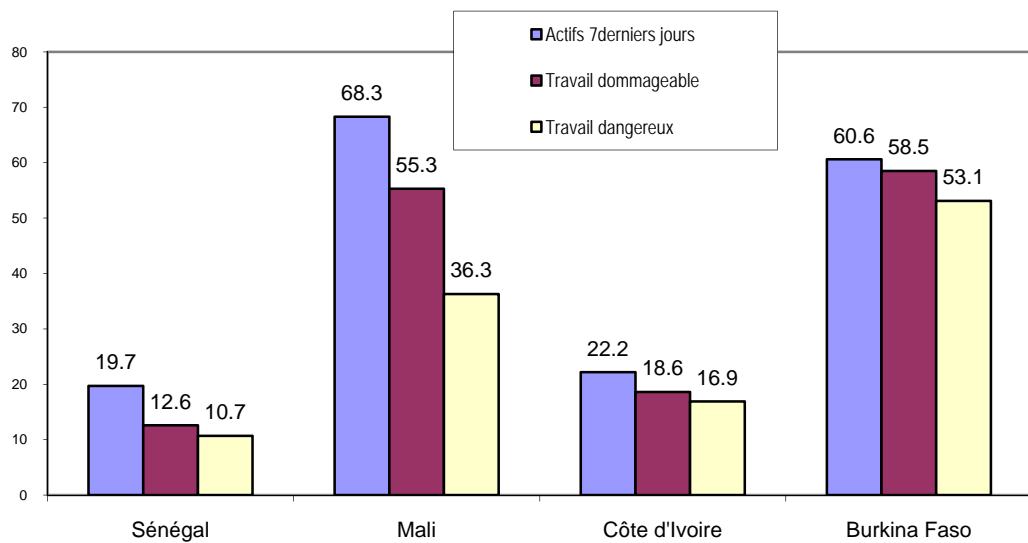
3.2.4 Travaux dommageables et travaux dangereux

38. Lorsque nous nous intéressons au travail des enfants à abolir défini selon les textes réglementaires de chaque pays, l'incidence du travail dommageable est respectivement de 12,6%, 18,6%, 55,3% et 58,5% au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso chez les enfants de 5 à 17 ans. La proportion du travail dangereux va croissant avec celle du travail dommageable. De même, plus

l'incidence des enfants économiquement actifs est élevée, plus celle du travail des enfants à abolir est importante.

39. Le Burkina Faso se singularise par une forte proportion d'enfants impliqués dans les travaux dangereux, soit un enfant sur deux dans l'ensemble du pays (cf. le graphique ci-dessous). Indépendamment des pays, la proportion des garçons dans les travaux dommageables et travaux dangereux est plus élevée que celle des filles. Ceci résulterait du fait qu'ils sont relativement plus nombreux à travailler dans la construction, les mines et carrières, et certaines activités agricoles pénibles, répertoriées dans les textes nationaux et internationaux comme des travaux dangereux (cf. tableau 6 en annexes).

Graphique 2. Proportion d'enfants travailleurs selon la nature du travail et le pays - en proportion de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 17 ans



40. En considérant les proportions d'enfants astreints à un travail dommageable relativement aux enfants travailleurs, on remarque l'accroissement des risques pour les enfants avec leur implication dans les activités économiques. Alors que 8 enfants sur 10 des enfants économiquement actifs exercent des travaux dommageables en Côte d'Ivoire et au Mali, cette proportion est de 6 sur 10 au Sénégal. Le cas du Burkina est particulier en ce sens que presque tous les enfants économiquement actifs effectuent des travaux dommageables tels que définis par les textes nationaux (cf. tableau 6 en annexes).

41. Selon les données disponibles, la grande majorité des enfants dont le travail est à abolir se trouve dans la catégorie des travaux dangereux. Ainsi, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, au moins 80% des enfants de 5 à 17 ans, qui sont soumis à des activités dommageables, travaillent dans des conditions dangereuses. Ce qui n'est pas la situation en Côte d'Ivoire où si 83,5% des enfants économiquement actifs sont astreints à un travail dommageable, seuls 20,2% d'entre eux effectuent un travail dangereux selon les textes régissant le travail des enfants dans le pays. Ce résultat pourrait être dû à plusieurs facteurs, notamment le fait que les données de la Côte d'Ivoire ne couvrent pas tout le territoire national - par exemple, la plupart des zones minières ne se trouvent pas dans la partie gouvernementale du pays couverte par l'enquête - et les textes législatifs en vigueur dans le pays en matière des travaux

dangereux. Ce qui nous amène à nous interroger sur les limites de la comparabilité des statistiques sur le travail des enfants dans les quatre pays.

3.3 Les limites de la comparabilité des statistiques sur le travail des enfants

42. Comme indiqué précédemment, l'ampleur du travail des enfants dans chaque pays dépend des définitions utilisées et de la nature des statistiques disponibles. Si les statistiques recueillies à travers les enquêtes nationales sur le travail des enfants procurent un certain éclairage sur ce phénomène en Afrique subsaharienne, il est à noter qu'elles devraient être interprétées avec précaution en ce sens que les estimations des différentes formes de travail des enfants, en particulier les travaux dommageables et les travaux dangereux, sont basées sur des législations différentes. Quand bien même il existe des similitudes entre les statistiques du Burkina Faso et celles du Mali, les dispositions des textes législatifs en vigueur dans chaque pays contribuent à limiter fortement les comparaisons des proportions d'enfants impliqués dans le travail des enfants à abolir. A titre d'illustration, selon la législation régissant les activités des enfants au Burkina Faso, aucun élève ne devrait exercer une quelconque activité économique. Ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. De même, les limites d'âges d'admission à des travaux légers et au travail en général dépendent de chaque pays. Si cette limite est de 15 ans dans les trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Sénégal), elle s'élève à 14 ans en Côte d'Ivoire. Dans le cas particulier de ce pays, il est important de garder à l'esprit que la collecte des données n'a pas couvert l'ensemble du territoire, notamment la partie septentrionale où la proportion d'enfants travailleurs est élevée en raison du niveau de pauvreté, des infrastructures scolaires et les comportements des ménages (Grootaert, 1998, Diallo 2001).

43. En outre, les périodes de collecte de données sont différentes d'un pays à l'autre. A ce niveau, on retiendra que sur une période de référence plus longue permettant de tenir compte des variations saisonnières des occupations, il est possible de faire des comparaisons entre les proportions d'enfants effectuant des activités économiques dans les différents pays. Toutefois, il se pose souvent la question du *problème de mémoire* dans la fiabilité des informations portant sur les douze derniers mois, en particulier les activités des enfants.

44. A la lumière de ces remarques, l'une des bases de la comparabilité des résultats statistiques entre les différents pays doit être l'harmonisation des dispositions législatives réglementant le travail des enfants. Il est également important de tenir compte de la définition du travail des enfants dont le cadre d'analyse peut être soit le système de la comptabilité nationale des Nations Unies (approche restrictive), soit la frontière des possibilités de production générale (approche élargie). A cela s'ajoute la période de collecte des données qui devrait tenir compte des variations saisonnières des activités. Ces ajustements pour une meilleure comparabilité des données ne font pas l'objet de cette recherche. A ce sujet, la 18^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), prévue entre novembre et décembre 2008, offrira la possibilité d'atteindre un certain niveau de cohérence et de comparabilité dans la collecte des statistiques relatives au travail des enfants. Lors de cette Conférence, il sera discuté, entre autres, la résolution sur les statistiques du travail des enfants. Celle-ci devrait (a) élaborer une définition statistique du travail des enfants à abolir à des fins de mesure (b) préciser les méthodologies statistiques permettant de la

calculer et (c) prévoir une flexibilité suffisante permettant de l'appliquer dans divers contextes nationaux.

4. FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS

45. Plusieurs modèles économétriques peuvent permettre d'appréhender les déterminants des activités des enfants. En fait, le choix de la méthode d'estimation dépend à la fois des données et de la manière dont l'on conçoit les processus de mise au travail et de fréquentation scolaire des enfants. Dans le cadre de la présente recherche, nous optons pour le modèle probit bivarié en ce sens que nous considérons que les possibilités de travail et de scolarisation des enfants sont des choix interdépendants.

46. Ce modèle à deux variables dépendantes permet de tester la probabilité pour les enfants de travailler et/ou d'aller à l'école. Dans nos estimations, les deux variables dépendantes sont : la participation à l'activité économique et la fréquentation scolaire. Compte tenu de la diversité des facteurs qui peuvent influencer les activités des enfants, notamment en Afrique subsaharienne, nous allons tenter de considérer les principales variables qui interviennent souvent dans la littérature sur leur travail et/ou leur scolarisation, à savoir les caractéristiques individuelles de l'enfant (âge, sexe, lien de parenté avec le chef de ménage), le contexte familial dans lequel il évolue (les caractéristiques du ménage et du chef de ménage) et le milieu de résidence (rural et urbain). Nous avons essayé de retenir les mêmes variables dans chacune des estimations suivant les contraintes des données de chaque pays. Les résultats obtenus des estimations économétriques sur les déterminants des activités des enfants de 5 à 17 ans sont récapitulés dans les différents tableaux en annexes (cf. tableau 7). La plupart des coefficients sont significatifs et nous observons globalement les effets attendus sur le choix des activités des enfants.

47. Hormis les résultats de la Côte d'Ivoire, les coefficients de corrélation ρ sont négatifs et significatifs dans les différentes estimations. De ce fait, il existe une relation inverse entre la participation des enfants aux activités économiques et leur fréquentation scolaire. Autrement dit, des facteurs non observés qui augmentent les chances d'aller à l'école diminuent celles de travailler. Le cas particulier de la Côte d'Ivoire pourrait s'expliquer par le fait qu'au moins la moitié des enfants économiquement actifs fréquente également l'école. Par ailleurs, les données de ce pays mériteraient des analyses plus approfondies du fait du contexte particulier des données collectées.

48. Toutes choses égales par ailleurs, quel que soit le pays, la propension des enfants à faire partie de la population économiquement active croît avec l'âge. Quant aux résultats sur le lien entre le sexe de l'enfant et les chances de participer à la force de travail, nous obtenons des schémas contrastés. Alors qu'il est significativement positif chez les garçons au Mali et au Sénégal, nous observons le contraire au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Dans le cas particulier du Mali, le type de lien de parenté avec le chef de ménage ne semble pas être une variable discriminante. La propension à exercer un travail est plus forte lorsqu'il s'agit des enfants du chef de ménage. Ceci constitue une singularité de ce pays, car en règle générale le travail des « enfants confiés » permet la scolarisation des enfants du chef de ménage. A ce sujet, le placement d'un enfant au travail dans une autre famille est une vieille pratique sociale africaine par laquelle s'organisait une forme d'entraide entre parents.

49. La composition démographique du ménage influence la participation des enfants aux activités économiques. Contrairement au Burkina Faso, les risques de travailler

sont plus faibles chez les enfants appartenant à des ménages de grande taille dans les autres pays. Ce qui sous-entend une certaine substitution entre les membres du ménage pour accomplir les activités économiques lorsqu'ils sont nombreux. Les caractéristiques du chef de ménage jouent également un rôle dans la participation des enfants au marché du travail. Dans les quatre pays, le niveau d'instruction du chef de ménage est inversement lié aux chances des enfants d'être économiquement actifs. Toutes choses égales par ailleurs, ils ont plus de chances de travailler lorsque le chef de ménage est un homme. Les enfants dans les ménages dont la source principale de revenu est l'agriculture et le secteur informel ont plus de risques de travailler comparativement aux enfants des ménages soutenus par des employés salariés du secteur moderne. Ce qui confirme bien que ces deux secteurs d'activité sont favorables à l'insertion des enfants dans les activités socioéconomiques.

50. L'examen des coefficients associés au risque de travailler et le niveau de vie du ménage¹³ indique qu'il existe une corrélation positive entre ces deux variables. Comme souligné dans la plupart des études, la mise au travail des enfants augmente à mesure que le niveau de vie du ménage baisse. En outre, les enfants des zones urbaines ont moins de risque de travailler que ceux des campagnes, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

51. Dans l'approche des déterminants du travail des enfants, il est important de garder à l'esprit que certains facteurs sont difficilement mesurables. Il s'agit, entre autres, des normes sociales et de l'application de la législation. En fait, les pays en développement ont souvent du mal à assurer celle-ci même s'ils possèdent des services d'inspection du travail. Par ailleurs, les législations ne s'appliquent pas à certains domaines de la vie économique et sociale qui sont des pourvoyeurs d'emplois aux enfants.

52. En ce qui concerne la fréquentation scolaire des enfants, les résultats sont moins contrastés. En effet, la scolarisation des enfants croît avec l'âge, mais l'effet quadratique est négatif. Cette tendance pourrait s'expliquer par les « déperditions scolaires » dues aux défaillances du système éducatif. L'absence d'une relation biologique avec le chef de ménage diminue les chances d'aller à l'école. Toutes choses égales par ailleurs, les garçons ont plus de chances d'être scolarisés que les filles. L'idée que les femmes chefs de ménage ont une propension plus grande à scolariser les enfants est confirmée par les estimations économétriques. Quel que soit le pays, les enfants ont plus de chances de fréquenter l'école lorsque le chef de ménage a été lui-même scolarisé. Ainsi, l'effet de l'éducation des parents (le chef de ménage) est confirmé. Plus l'éducation des parents est élevée, plus l'environnement familial est favorable à l'accumulation du capital humain de la progéniture. De même, les enfants sont enclins à travailler au lieu d'aller à l'école dans les ménages dont le chef n'a pas un emploi salarié du secteur moderne. Ce qui sous-entend que le secteur d'activité ou le statut du travail du chef de ménage a un impact sur la fréquentation scolaire de la progéniture. Par contre, toutes choses égales par ailleurs, les chances de scolarisation ne semblent pas diminuer dans les ménages de grande taille. S'agissant du faible niveau de vie du ménage et le fait d'habiter en zones rurales, les résultats indiquent qu'ils influencent négativement la fréquentation scolaire des enfants.

53. Au-delà des spécificités des 4 pays ayant fait l'objet de l'étude, les résultats économétriques montrent que les risques de travailler sont élevés lorsque (i) l'enfant vit dans un ménage dirigé par un homme ; (ii) le chef de ménage n'a jamais été scolarisé ; (iii) l'enfant réside dans le milieu rural ; (iv) le chef de ménage travaille

¹³ Il est à signaler que le niveau de vie des ménages a été estimé par les dépenses par tête. Toutefois, certaines variables du modèle, notamment le capital humain et le statut du travail, déterminent le niveau de vie du ménage. Ce qui pourrait être source d'endogénéité dans le modèle estimé.

dans l'agriculture ou dans le secteur informel ; et (v) le niveau de vie du ménage est faible. Globalement, ces résultats concordent avec ceux des études précédentes sur le travail des enfants en Afrique subsaharienne, en particulier la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (Andvig, 1998 ; Canagarajah et Coulombe, 1997 ; Grootaert, 1998 ; Dumas et Lambert, 2006 ; Lachaud, 2004). Toutefois, ces conclusions pourront être approfondies en faisant des analyses spécifiques au milieu d'habitat (rural et urbain), au sexe et aux activités des enfants (études uniquement, travail uniquement, études et travail, ni études ni travail, etc.)¹⁴. De même, le lien entre pauvreté et travail des enfants mériterait d'être examiné avec des informations plus détaillées, y compris son caractère endogène dans les estimations économétriques.

5. CONCLUSION

54. Les statistiques recueillies à partir des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest procurent un certain éclairage sur ce phénomène dans la région malgré la diversité des situations nationales. Elles mettent en évidence l'ampleur et les différentes formes de travail des enfants, et soulignent l'interférence des caractéristiques individuelles, sociales et géographiques dans la répartition sectorielle des activités accomplies par les enfants.

55. Les données confirment que les enfants sont majoritairement impliqués dans les activités agricoles, le secteur informel et le travail domestique. En outre, nous remarquons que le travail des enfants reproduit d'une certaine manière la division sexuelle du travail des adultes : les filles se retrouvent massivement dans les services domestiques et les garçons sont plus orientés vers l'agriculture. En ce qui concerne leurs statuts du travail, on observe que la grande majorité des enfants sont des aides familiaux non rémunérés dans l'agriculture en raison de la vocation agricole des pays et de l'importance numérique de la population rurale. L'étude souligne aussi que les activités des enfants varient remarquablement selon les régions et les saisons sèches ou pluvieuses.

56. S'agissant des analyses multivariées, elles confirment globalement les effets attendus sur le choix des activités des enfants. La mise au travail des enfants s'explique par l'environnement socioculturel, les faiblesses du système éducatif et les facteurs économiques à travers le milieu de résidence, les caractéristiques de l'enfant et celles du ménage auquel il appartient. L'environnement global des enfants influence alors leur insertion dans les activités socioéconomiques au détriment de la fréquentation scolaire.

57. Par ailleurs, l'apport de cette étude est la traduction des textes nationaux et des conventions internationales en termes d'indicateurs statistiques du travail des enfants. De ce fait, cette recherche contribue au débat sur les estimations statistiques des différentes formes de travail des enfants, en particulier le travail des enfants à abolir - travaux dommageables et travaux dangereux - dont les proportions dépendent des législations en vigueur dans chaque pays. Du fait d'un corpus législatif spécifique à chaque pays en matière de travail des enfants, on ne saurait alors comparer les estimations des travaux dommageables et des travaux dangereux d'un pays à un autre en ignorant les spécificités nationales.

¹⁴ Par exemple, plusieurs effets marginaux peuvent être calculés à partir des combinaisons suivantes : (i) les enfants participent à la force de travail et vont à l'école ; (ii) les enfants ne travaillent pas, mais ils vont à l'école ; (iii) les enfants participent à la main-d'œuvre et ne fréquentent pas l'école ; et (iv) les enfants ne travaillent ni ne vont à l'école.

58. Au-delà des approches de mesure, le fait de travailler à un jeune âge peut entraver la scolarité, compromettre la santé de l'enfant et son développement et influencer le type d'activités et le niveau de vie auxquels il aura accès à l'âge adulte. De ce fait, les statistiques sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest imposent alors de prendre en considération la problématique de la main-d'œuvre enfantine dans la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre dans cette région en raison de son ampleur et de ses caractéristiques.

REFERENCES

- Andvig, J. C. (1998). « Child labour in sub-saharan Africa: an exploration », *Forum for development studies*, n° 2, pp. 327-362.
- Basu, K., Van, P., H. (1998). « The economics of child labour », *American economic review*, vol. 88, n°3, pp. 412-427.
- Bhalotra, S. (2003). Child labour in Africa, OECD social, employment and migration working papers, 4, Paris.
- BICE (1997). *Les petites bonnes à Abidjan. Travail ou exploitation ?*, Abidjan, Bureau international catholique de l'enfance.
- Bonnet, M. (1993). «Le travail des enfants en Afrique», *Revue internationale du travail*, vol. 132, n° 3, pp. 411-430.
- Canagarajah, S., Coulombe, H. (1997). *Child labor and schooling in Ghana*, Washington, Policy research working paper n°1844, Banque mondiale.
- Diallo, Y. 2001. *Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat ès Sciences économiques, Université Montesquieu Bordeaux IV, 355 p.
- Diallo, Y. (2006). Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants : une approche statistique, 15 p.
- Dumas, C., Lambert, S. (2006). Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal, Document de travail, BIT-IPEC, Genève.
- Grootaert, C. (1998). *Child labor in Côte d'Ivoire: incidence and determinants*, Washington, Policy research working paper n° 1905, Banque mondiale.
- Hagemann, F., Diallo, Y., Etienne, A., Merhan, F. (2006). *Global child labour trends 2000 to 2004*.
- Hussmann, R., Mehran, F. Verma, V. (1990). *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO manual on concepts and methods*, Geneva.
- ILO-IPEC. (2006). *The ILO's new Global Report on Child Labour. "The end of child labour: Within reach"*.
- ILO-IPEC. (2004). *Child labour statistics. Manual on methodologies for data collection through surveys*

ILO-IPEC. (2002). *Every child counts. New global estimates on child labour.*

IPEC-UCW. (2007). [Children's non-market activities and child labour measurement: A discussion based on household survey data](#). ILO, Geneva.

Jensen, P., Nielsen H. S. (1997). « Child labour or school attendance? Evidence from Zambia », *Journal of population economics*, vol. 10, n°4, pp. 407-424.

Kobiané, J-F., Marcoux, R. (2007). Les déterminants du travail et de la scolarisation des enfants : les enseignements des enquêtes biographiques du Burkina Faso et du Mali, Document de travail, BIT-IPEC, Genève.

Koulibaly, M. (1997). « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire », *Revue d'économie politique*, vol. 107, n°3, pp. 396-418, mai-juin.

Lachaud, J.-P. (2007). Scolarisation et travail des enfants : un modèle économétrique à régime endogène appliqué à Madagascar 2001-2005, Document de travail, CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.

Lachaud, J.-P. (2004). Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : un réexamen appliqué au Burkina Faso, Document de travail, CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.

Mahieu, F.-R. (1990). *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

Marcoux, R. (1994). *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, Etudes et travaux du CERPOD, n°12, janvier.

Nielsen, H. S. (1998). *Child labor and school attendance: two joint decisions*, Denmark, working paper 98-15, Centre for labour market and social research, octobre.

Ray, R. (2000). Analysis of child labor in Peru and Pakistan: A comparative study, *Journal of population economics*, 64: 81-102.

Rodgers, G., Standing, G. (published under the direction of) (1981). *Child work, poverty and underdevelopment*, Geneva, ILO.

Schlemmer, B. (publié sous la direction de) (1996). *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, ORSTOM, 522 p.

UNICESCO (2005). *Children out of school: Measuring exclusion from primary education*, Unesco Institute for Statistics, Montreal.

ANNEXE I : TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET SÉLECTION DES VARIABLES POUR LES ESTIMATIONS STATISTIQUES

Burkina Faso

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DOMMAGEABLES (CHILD LABOUR)

- *Article 87 du code du travail de 1992 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi*
- *Arrêté 539 / IGTLS / HV du 29 juillet 1954 relatif au travail des enfants*
- *Arrêté 545 / IGTLS / HV du 2 août 1954 portant dérogation à l'âge minimum à l'emploi*

Les variables ci-dessous ont été prises en compte dans l'estimation des travaux dommageables :

- les enfants de moins de 12 ans exerçant une activité économique
- entre 12 et 14 ans, le travail est proscrit pour les élèves et autorisé pour les non scolarisés à condition qu'ils n'excèdent pas 4,5 heures de travail par jour (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le travail de nuit (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le transport de poids lourds (information disponible dans le questionnaire enfants)
- l'exposition aux dangers suivants : poussières, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame, ...), faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides, ...), harcèlement sexuel - toutes ces informations sont disponibles dans le questionnaire enfants
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) : les filles de tout âge et les garçons de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures chez les enfants d'au moins 15 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DANGEREUX (HAZARDOUS WORK)

Le « travail dangereux » renvoie à la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Les variables ci-dessous ont été prises en compte dans l'estimation des travaux dangereux :

- le transport de poids lourds (informations disponibles dans le questionnaire enfant) ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel (informations disponibles dans le questionnaire enfant); et

- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

Côte d'Ivoire

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DOMMAGEABLES (CHILD LABOUR)

- *Article 23-8 du Code du Travail de 1995 sur l'âge minimum au travail*
- *Décret 96-204 du 7 mars 1996 relatif au travail de nuit*

Les variables ci-dessous ont été prises en compte dans l'estimation des travaux dommageables :

- les enfants de moins de 14 ans exerçant une activité économique
- le travail de nuit (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le transport de poids lourds (information disponible dans le questionnaire enfants)
- l'exposition aux dangers suivants : poussières, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame, ...), faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides, ...), harcèlement sexuel - toutes ces informations sont disponibles dans le questionnaire enfants
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- tous les enfants impliqués dans les travaux dangereux selon la législation nationale

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DANGEREUX (HAZARDOUS WORK)

La liste des travaux dangereux est fournie par l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005 par branche d'activités :

Dans l'agriculture et la foresterie:

- l'abattage des arbres
- le brûlage des champs
- l'épandage de produits chimiques
- l'épandage des engrais chimiques
- le traitement chimique de la pépinière
- le port de charges lourdes

Dans les mines:

- la foration et les tirs de mine
- le transport des fragments ou des blocs de pierre

- l'extraction de minerai à l'aide de produits chimique tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre
- le travail dans les mines souterraines

Dans le commerce et le secteur urbain domestique:

- la vente de support à caractère pornographique
- le travail dans les débits de boisson
- la récupération d'objet dans les décharges publiques

Dans l'artisanat:

- l'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage
- la descente de moteur, la manipulation de batteries
- la fabrication et la réparation d'armes à feu
- la production de charbon de bois et le métier de bûcheron
- le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau
- la teinture et l'impression

Dans le transport :

- l'activité d'apprenti de mini cars communément appelés GBAKA¹⁵

Mali

Estimations statistiques des travaux dommageables (child labour)

- *Décret N° 96-178 du 14 juin 1996 sur les travaux légers*
- *Article D189-16 du code du travail sur le travail de nuit*
- *Article D189-21 sur la moralité et toute influence fâcheuse*
- *Article D189-23 sur les normes de poids*
- *Article D189-29 sur les travaux exposant les enfants à des robinets à vapeur ou employant les enfants pour le travail en hauteur*

Les variables ci-dessous ont été prises en compte dans l'estimation des travaux dommageables :

- les enfants de moins de 12 ans exerçant une activité économique
- entre 12 et 14 ans, les élèves économiquement actifs de plus de 2 heures par jour contre 4,5 heures pour les enfants non scolarisés (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le transport de poids lourds (information disponible dans le questionnaire enfants)
- l'exposition aux dangers suivants : poussières, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame, ...), faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides, ...), harcèlement sexuel - toutes ces informations sont disponibles dans le questionnaire enfants

¹⁵ Véhicule mini car de transport en public dont l'apprenti est généralement un enfant

- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) : les filles de tout âge et les garçons de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures chez les enfants d'au moins 15 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DANGEREUX (HAZARDOUS WORK)

Le « travail dangereux » renvoie à la convention 182 de l'OIT complétée par les dispositions de l'Article D189-28 du code du travail malien qui interdit l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants.

Les variables ci-dessous ont été prises en compte dans l'estimation des travaux dangereux :

- le travail de nuit (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le transport de poids lourds (informations disponibles dans le questionnaire enfant) ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel (informations disponibles dans le questionnaire enfant);
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage) ; et
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

Sénégal

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DOMMAGEABLES (CHILD LABOUR)

- *Arrêté n° 003748 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS, relatif au travail des enfants.*
- *Arrêté n° 003750 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite (voir ARRETE N° 003748) auquel s'applique l'interdiction.*
- *Arrêté n° 003751 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite (voir ARRETE N° 003748) auquel s'applique l'interdiction.*

Les variables ci-après ont été prises en compte pour spécifier le travail dommageable :

- le transport de poids lourds (information disponible dans le questionnaire enfants)

- l'exposition aux dangers suivants : poussières, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame, ...), faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides, ...), harcèlement sexuel - toutes ces informations sont disponibles dans le questionnaire enfants
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) : les filles de tout âge et les garçons de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- l'abattage d'animaux (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le transport (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le ramassage des déchets (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- les enfants de moins de 15 ans qui effectuent des travaux rémunérés autres que non agricoles dans le cadre familial (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8 heures (informations disponibles dans le questionnaire ménage)
- tout travail nocturne (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

ESTIMATIONS STATISTIQUES DES TRAVAUX DANGEREUX (HAZARDOUS WORK)

Au Sénégal, le « travail dangereux » renvoie à la convention 182 de l'OIT complétée par les dispositions nationales (ARRETE N° 003749 – 6 JUIN 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant et interdisant les Pires Formes de Travail des Enfants) qui interdisent l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants. Les travaux dangereux sont :

- le transport de poids lourds (informations disponibles dans le questionnaire enfant) ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel (informations disponibles dans le questionnaire enfant);
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans (informations disponibles dans le questionnaire ménage); et
- l'abattage d'animaux, le transport et le ramassage de déchets et d'ordures (informations disponibles dans le questionnaire ménage)

ANNEXE II TABLEAUX STATISTIQUES ET ECONOMETRIQUES

Tableau 1. Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence – (7 derniers jours)

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçons	Travail uniquement a	13,2	36573	44,1	794130	40,0	830703
	Etudes uniquement b	45,6	126746	15,4	276826	19,4	403573
	Travail et Etudes c	25,6	71050	17,7	319343	18,8	390393
	Total Travail*	38,7	107624	61,8	1113473	58,8	1221096
	Total Etudes**	71,2	197797	33,1	596169	38,2	793966
	Inoccupés	15,7	43589	22,8	410358	21,8	453947
Filles	Travail uniquement a	22,9	69610	48,8	809506	44,8	879116
	Etudes uniquement b	35,0	106246	9,8	162383	13,7	268629
	Travail et Etudes c	26,4	80157	16,2	268482	17,8	348639
	Total Travail*	49,4	149768	65,0	1077987	62,6	1227755
	Total Etudes**	61,4	186403	26,0	430864	31,5	617268
	Inoccupés	15,6	47427	25,2	417157	23,7	464584
Total	Travail uniquement a	18,3	106183	46,4	1603636	42,3	1709819
	Etudes uniquement b	40,1	232992	12,7	439209	16,6	672201
	Travail et Etudes c	26,0	151208	17,0	587824	18,3	739032
	Total Travail*	44,3	257391	63,4	2191460	60,6	2448851
	Total Etudes**	66,1	384200	29,7	1027033	34,9	1411233
	Inoccupés	15,7	91016	23,9	827515	22,7	918531

* "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire a+c.

** "Total Etudes" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire b+c.

Source : ENTE – Burkina Faso 2006

Tableau 2. Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence – (12 derniers mois)

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçons	Travail uniquement a	15,9	44304	52,3	941113	47,4	985418
	Etudes uniquement b	37,7	104719	6,5	116646	10,7	221365
	Travail et Etudes c	33,5	93077	26,6	479523	27,6	572600
	Total Travail*	49,4	137382	78,9	1420637	75,0	1558019
	Total Etudes**	71,2	197797	33,1	596169	38,2	793966
	Inoccupés	12,9	35857	14,6	263375	14,4	299232
Filles	Travail uniquement a	23,9	72568	58,6	971112	53,2	1043680
	Etudes uniquement b	28,1	85343	4,9	81842	8,5	167185
	Travail et Etudes c	33,3	101060	21,1	349023	23,0	450083
	Total Travail*	57,2	173628	79,6	1320135	76,2	1493763
	Total Etudes**	61,4	186403	26,0	430864	31,5	617268
	Inoccupés	14,7	44469	15,4	255551	15,3	300019
Total	Travail uniquement a	20,1	116873	55,3	1912226	50,2	2029098
	Etudes uniquement b	32,7	190062	5,7	198488	9,6	388550
	Travail et Etudes c	33,4	194138	24,0	828546	25,3	1022683
	Total Travail*	53,5	311010	79,3	2740772	75,6	3051782
	Total Etudes**	66,1	384200	29,7	1027033	34,9	1411233
	Inoccupés	13,8	80326	15,0	518925	14,8	599252

* "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire a+c.

** "Total Etudes" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire b+c.

Source : ENTE – Burkina Faso 2006

Tableau 3. Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le type d'activité et le groupe d'âge – (7 derniers jours)

Caractéristiques	Groupe d'âge							
	5 - 9	%	10 - 14	%	15 - 17	%	Total	%
Ensemble deux sexes	1357339	100,0	1104892	100,0	617467	100,0	3079698	100,0
Travail uniquement	154514	11,4	90388	8,2	75136	12,2	320038	10,4
Travail et étude	151497	11,2	140116	12,7	73544	11,9	365157	11,9
Etude uniquement	542600	40,0	562314	50,9	242487	39,3	1347401	43,7
Inoccupé	508728	37,5	312074	28,3	226300	36,6	1047253	34,0

Source : ENTE-Côte d'Ivoire, 2005

Tableau 4. Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence – (7 derniers jours)

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçons	Travail uniquement a	29,8	211347	49,3	791733	43,3	1003080
	Etudes uniquement b	33,5	237915	11,5	185238	18,3	423153
	Travail et Etudes c	26,5	188205	24,9	399327	25,4	587532
	Total Travail*	56,3	399553	74,2	1191060	68,7	1590613
	Total Etudes**	60,0	426121	36,4	584564	43,6	1010685
	Inoccupés	10,2	72401	14,3	229440	13,0	301841
Filles	Travail uniquement a	35,9	256435	48,3	676523	44,1	932958
	Etudes uniquement b	21,9	156328	9,7	136392	13,8	292720
	Travail et Etudes	32,7	233868	19,3	270604	23,8	504472
	Total Travail*	68,6	490302	67,6	947128	68,0	1437430
	Total Etudes**	54,6	390196	29,1	406997	37,7	797193
	Inoccupés	9,6	68315	22,6	316761	18,2	385076
Total	Travail uniquement a	32,8	467782	48,8	1468256	43,7	1936038
	Etudes uniquement b	27,7	394244	10,7	321630	16,2	715874
	Travail et Etudes c	29,6	422073	22,3	669931	24,6	1092004
	Total Travail*	62,5	889855	71,1	2138188	68,3	3028043
	Total Etudes**	57,3	816317	33,0	991561	40,8	1807878
	Inoccupés	9,9	140716	18,2	546202	15,5	686918

* "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire a+c.

** "Total Etudes" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire b+c.

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 5. Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe et le type d'activité – 7 derniers jours

Caractéristiques	Garçons		Filles		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Travail uniquement	16,7	272437	9,9	159216	13,3	431653
Travail et étude	8,7	140941	3,8	61323	6,3	202263
Etude uniquement	42,1	686851	45,0	722408	43,5	1409259
Inoccupé	32,5	529785	41,3	663936	36,9	1193721

Source : ENTE – Sénégal 2005

Tableau 6. Principaux résultats sur les formes de travail des enfants selon le pays – Période de référence : 7 derniers jours - 5 à 17 ans

Burkina Faso	Total	Economiquement actif (EA)		Travail dommageable (Domg)			Travail dangereux			
	Effectif	Effectif	% / Total	Effectif	% / Total	% / EA	Effectif	% / Total	% / EA	% / Domg
Total	4039583	2448851	60.6	2364660	58.5	96.6	2145698	53.1	87.6	90.7
Urbain	581399	257391	44.3	244020	42.0	94.8	218790	37.6	85.0	89.7
Rural	3458184	2191460	63.4	2120640	61.3	96.8	1926908	55.7	87.9	90.9
Garçons	2078616	1221096	58.7	1170690	56.3	95.9	1065628	51.3	87.3	91.0
Filles	1960967	1227755	62.6	1193970	60.9	97.2	1080070	55.1	88.0	90.5
Côte d'Ivoire	Total	Economiquement actif (EA)		Travail dommageable (Domg)			Travail dangereux			
	Effectif	Effectif	% / Total	Effectif	% / Total	% / EA	Effectif	% / Total	% / EA	% / Domg
Total	3079698	685195	22,2	572384	18,6	83,5	115694	3,8	16,9	20,2
Urbain	1491368	311073	20,9	244332	16,4	78,5	20344	1,4	6,5	8,3
Rural	1588330	374122	23,6	328051	20,7	87,7	95351	6,0	25,5	29,1
Garçons	1508567	341389	22,6	292480	19,4	85,7	61792	4,1	18,1	21,1
Filles	1571133	343807	21,9	279903	17,8	81,4	53903	3,4	15,7	19,3
Mali	Total	Economiquement actif (EA)		Travail dommageable (Domg)			Travail dangereux			
	Effectif	Effectif	% / Total	Effectif	% / Total	% / EA	Effectif	% / Total	% / EA	% / Domg
Total	4430833	3028043	68,3	2450729	55,3	80,9	1607780	36,3	53,1	65,6
Urbain	1424815	889855	62,5	642312	45,1	72,2	369240	25,9	41,5	57,5
Rural	3006019	2138188	71,1	1808188	60,2	84,6	1238540	41,2	57,9	68,5
Garçons	2315606	1590613	68,7	1308999	56,5	82,3	864931	37,4	54,4	66,1
Filles	2115226	1437430	68,0	1141730	54,0	79,4	742850	35,1	51,7	65,1
Sénégal	Total	Economiquement actif (EA)		Travail dommageable (Domg)			Travail dangereux			
	Effectif	Effectif	% / Total	Effectif	% / Total	% / EA	Effectif	% / Total	% / EA	% / Domg
Total	3759074	740839	19,7	474531	12,6	64,1	400983	10,7	54,1	84,5
Urbain	1363376	142386	10,4	109520	8,0	76,9	83567	6,1	58,7	76,3
Rural	2395698	598453	25,0	365011	15,2	61,0	317325	13,2	53,0	86,9
Garçons	1893628	484198	25,6	321454	17,0	66,4	273044	14,4	56,4	84,9
Filles	1865447	256641	13,8	153076	8,2	59,6	127939	6,9	49,9	83,6

Sources : ENTE – Burkina Faso (2006) et Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal (2005)

Tableau 7. Résultats des estimations du modèle probit bivarié par pays

BURKINA FASO

Variables	Travail des enfants		Scolarisation des enfants	
	Coefficients	Ecart type	Coefficients	Ecart type
Caractéristiques de l'enfant				
Age	0.344914	0.001347	0.839221	0.001516
Age au carré	-1.05821	0.00629	-3.81914	0.006994
Garçon	-0.13051	0.001354	0.210644	0.001388
Enfant du chef de ménage	-0.02352	0.002156	0.089266	0.002194
Caractéristiques du ménage				
Nombre de 0-5 ans	-0.07113	0.000758	-0.01559	0.000759
Nombre de 6-14 ans	-0.01788	0.000736	-0.0393	0.000747
Nombre de 15-17	-0.03559	0.001071	0.008277	0.001078
Taille	0.01927	0.000463	0.020948	0.000463
Caractéristiques du chef de ménage^a				
Age	0.000794	5.86E-05	-0.00337	6.01E-05
Homme	0.289426	0.002458	-0.23985	0.002514
Primaire	0.036157	0.002548	0.561439	0.002576
Secondaire/Supérieur	-0.56574	0.003623	0.73511	0.003721
Auto emploi agricole	-0.62764	0.004279	-0.10602	0.004426
Auto emploi non agricole	-0.44797	0.004361	0.028032	0.004544
Travailleur agricole	-0.07524	0.004261	-0.18377	0.004401
Emploi occasionnel	-0.50423	0.004307	-0.16062	0.004479
Urbain	-0.55759	0.002358	0.714491	0.00237
Rho (1,2)	-0.2302	0.000883		
Nombre d'observations = 7837				

+ La base de référence de l'éducation du chef de ménage est "sans instruction".

La base de référence du statut du travail du chef de ménage est «employé salarié dans le secteur moderne»

COTE D'IVOIRE

Variables	Travail des enfants		Scolarisation des enfants	
	Coefficients	Ecart type	Coefficients	Ecart type
Caractéristiques de l'enfant				
Age	0.032081	0.003541	0.557765	0.003453
Age au carré	-0.00259	0.000164	-0.02503	0.00016
Garçon	-0.09245	0.003228	0.260296	0.003057
Enfant du chef de ménage	-0.18121	0.003785	0.274148	0.003652
Caractéristiques du ménage				
Taille	-0.01982	0.001209	0.044742	0.001132
Nombre de 0-5 ans	0.101845	0.002113	-0.12995	0.002007
Nombre de 6-14 ans	0.043875	0.002051	-0.01467	0.001916
Nombre de 15-17 ans	0.20006	0.003998	-0.05219	0.003862
Nombre de 55 ans et plus	0.054687	0.002586	0.030747	0.002478
Caractéristiques du chef de ménage ⁺				
Homme	0.193223	0.004374	-0.09812	0.004104
Marié	-0.27019	0.003982	0.03902	0.003846
Ivoirien	0.000127*	0.004185	0.405102	0.003962
Primaire	-0.10803	0.004144	0.47873	0.003882
Collège	-0.05804	0.004881	0.554036	0.004696
Lycée et supérieur	-0.27048	0.007589	0.566603	0.006952
Emploi temporaire et saisonnier	0.156707	0.007058	-0.27986	0.006781
Emploi occasionnel	0.154113	0.008387	-0.22978	0.008017
Travailleur agricole	0.244444	0.003352	-0.01663	0.003182
Log des dépenses				
Urbain	-0.08718	0.001849	0.092104	0.001788
Rho (1,2)	0.037216	0.00208		

* Non significatif

Nombre d'observations = 5571

+ La base de référence de l'éducation du chef de ménage est "sans instruction".

La base de référence du statut du travail du chef de ménage est «employé salarié dans le secteur moderne»

MALI

Variables	Travail des enfants		Scolarisation des enfants	
	Coefficients	Ecart type	Coefficients	Ecart type
Caractéristiques de l'enfant				
Age	0.2925	0.001368	0.692884	0.001325
Age au carré	-0.71926	0.006547	-3.17158	0.006178
Garçon	0.052933	0.001455	0.204319	0.001346
Enfant du chef de ménage	0.144638	0.002045	0.196761	0.001929
Caractéristiques du ménage				
Taille	-0.05091	0.000384	0.016825	0.000373
Nombre de 0-5 ans	0.022481	0.000695	-0.04205	0.000659
Nombre de 6-14 ans	0.085486	0.000625	-0.01714	0.000591
Nombre de 15-17 ans	0.014161	0.001066	0.050949	0.001
Nombre de 55 ans et plus	0.0137	0.001109	-0.00675	0.001015
Caractéristique du chef de ménage⁺				
Homme	0.208681	0.003387	-0.02141	0.003176
Niveau fondamental	-0.14778	0.00203	0.430126	0.001875
Secondaire/Supérieur	-0.65392	0.003474	0.837445	0.003795
Travailleur agricole	0.769444	0.002272	-0.28645	0.001988
Auto emploi non agricole	-0.2215	0.002746	0.020781	0.002719
Auto emploi agricole	0.239667	0.002036	-0.2751	0.001929
Urbain	0.050862	0.001807	0.450458	0.001609
Log des revenus	-0.0334	0.000638	0.007204	0.000589
Rho	-0.10753	0.000988		

Nombre d'observations = 9738

+ La base de référence de l'éducation du chef de ménage est "sans instruction".

La base de référence du statut du travail du chef de ménage est «employé salarié dans le secteur moderne»

SENEGAL

Variables	Travail des enfants		Scolarisation des enfants	
	Coefficients	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Caractéristiques de l'enfant				
Age	0.261674	0.001802	0.717009	0.001468
Age au carré	-0.5695	0.007952	-3.14925	0.006683
Garçon	0.550266	0.001805	0.07351	0.001504
Enfant du chef de ménage	-0.04766	0.001929	0.077201	0.001665
Caractéristiques du ménage				
Taille	-0.01687	0.00038	0.013761	0.000314
Nombre de 0-5 ans	0.054124	0.000751	-0.08715	0.000639
Nombre de 6-14 ans	-0.00445	0.000659	-0.01831	0.000555
Nombre de 15-17 ans	0.010357	0.001059	-0.00749	0.000893
Nombre de 55 ans et plus	0.009014	0.001343	0.033889	0.001143
Caractéristiques du chef de ménage⁺				
Age	-0.00102	8.06E-05	0.002664	6.91E-05
Homme	0.265659	0.002727	-0.19099	0.002206
A été à l'école	-0.17666	0.001843	0.044625	0.001596
Agriculture	0.178918	0.003302	-0.18454	0.002749
Elevage, pêche et cueillette	0.396627	0.004043	-0.50545	0.003551
Informel	0.082559	0.003176	-0.30935	0.002518
Transferts	0.116039	0.003285	-0.20561	0.002621
Log dépenses				
Urbain	-0.67176	0.002428	0.675103	0.001962
Rho				
	-0.33461	0.001044		

Nombre d'observations : 12204

+ La base de référence de l'éducation du chef de ménage est "sans instruction".

La base de référence du statut du travail du chef de ménage est «employé salarié dans le secteur moderne»